

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 juin 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 juin 2012

2012 DPP 6 Subventions (2.900 euros) et conventions avec 3 associations dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances dans le 11e arrondissement.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 4 juin 2012 ;

Vu le projet de délibération, en date du 5 juin 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention aux associations Cie C Couronne, l'Esprit du vent et le Chant des Chapeaux ;

Vu le rapport présenté par Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention annuelle d'objectifs avec les associations Cie C Couronne, l'Esprit du vent et le Chant des Chapeaux.

Article 2 : Une subvention de 1.200 euros est attribuée à l'association Cie C Couronne - 3 au 8, rue Général Renault Paris (11e) (tiers n°X08657, n°SIMPA 11345, dossier n°2012_05743).

Article 3 : Une subvention de 700 euros est attribuée à l'association l'Esprit du vent - 7, rue du Jourdain Paris (20e) - (tiers n°X06686, n°SIMPA 9521, dossier n°2012_05728).

Article 4 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association le Chant des Chapeaux - 8, rue du Général de Gaulle (11e) (tiers n°D09588, n°SIMPA 50982, dossier n°2012_05730).

Article 5 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 65, article 6574, rubrique 422 « Action socio-éducative », ligne P006 « Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la prévention et la sécurité » du budget municipal de fonctionnement de l'exercice 2012 et des exercices ultérieurs.